COMMISSION MOTO - REUNION DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Personnes présentes :

Organisme	Nom	Coordonnées
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Fanny EVERS	Tél : 02/279.50.63 Mail : fanny.evers@brucity.be
Ville de Bruxelles Cab de la Mobilité	Charlotte KOKKEN	Tél : 02/279.50.61 Mail : charlotte.kokken@brucity.be
Ville de Bruxelles Urbanisme-Architecture	Géraldine HUBRECHT	Tél : 02/279.31.84 Mail : geraldine.hubrecht@brucity.be
Ville de Bruxelles Travaux de Voirie	Hugo STEGEN	Tél : 02/279.60.02 Mail : hugo.stegen@brucity.be
Fedemot	Michel DRIESMANS	Mail : michel.driesmans@base.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Patrick PALLANT	Tél : 02/279.33.76 Mail : patrick.pallant@brucity.be

Personnes excusées :

Ville de Bruxelles Echevine de la Mobilité	Els AMPE	Tél : 02/279.45.10 Mail : els.ampe@brucity.be
Bruxelles Mobilité	Chantal ROLAND	Mail : croland@mrbc.irisnet.be
Ville de Bruxelles Urbanisme	Thomas VANDE VELDE	Tél : 02/279.30.07 Mail : thomas.vandevelde@brucity.be

1. Approbation des pv de la réunion du 20.01.2014 et du 8.10.2014 (en commun avec commission vélo)

   Pas de remarque.

   A noter que toutes les informations relatives au Plan de circulation Pentagone sont disponibles sur le site internet :
   http://www.bruxelles.be/artdet.cfm?id=8227&highlight=pentagone

   La mise en œuvre est prévue pour le 29 juin 2015. Si les motards ont des remarques sur ce plan, ils peuvent en faire part à la Ville. Idem pour le stationnement moto : toute suggestion de nouveaux emplacements est bienvenue (voir point 2).

2. Stationnement réservé aux motos en voiries

   Remarque sur le choix du mobilier pour moto : il existe encore des confusions entre les cyclistes et les motos pour le stationnement. Le mobilier se ressemble même si un panneau de signalisation renseigne le statut du stationnement pour moto.
   Il est proposé d'apposer un autocollant sur les arceaux motos pour bien spécifier qu'ils sont interdit aux vélos. L'inverse ne peut pas se faire puisque le stationnement vélo n'est pas signalé donc est à l'usage de toutes les deux roues.
   Décision : La Ville va examiner cette proposition d'autocollants.

2.1 Discussion sur les nouveaux emplacements à revoir autour de la zone piétonne
(voir carte des emplacements existants et carte reprenant l'extension de la zone piétonne approuvée par le Collège).

Suite à l'extension de la zone piétonne prévue dans le cadre du Plan de circulation Pentagone, où le stationnement (y compris moto) sera interdit, certains emplacements moto vont devoir être déplacés.

Propositions :
- Emplacements « Jacqmain », « Max », « Saint-Jean », « rue Neuve » : seront maintenus.
- L'emplacement « Van Artevelde » sera maintenu si la largeur de voirie où passera la boucle de desserte est suffisamment large pour maintenir le stationnement sinon les arceaux motos pourront être déplacés rue Pletinckx, à l'entrée du piétonnier Saint-Géry.
- Les emplacements « Passage du Nord » doivent se décaler sur le Bd Max après la zone piétonne étendue.
- Les emplacements « Anspach » doivent se décaler sur Evêque ou rue des Halles.
- Les emplacements « Midi » seront déplacés rue du Lombard
- Les emplacements Fontainas seront déplacés à proximité sur le bd Lemonnier ou rue d'Anderlecht.

Décision : une implantation plus fine sera proposée en tenant compte des autres mesures à prendre dans le cadre du Plan de circulation Pentagone (places PMR, Cambio,….).
Monsieur Stegen ajoute sur la liste des travaux à effectuer dans le cadre de ce projet, le déplacement des arceaux motos.

La cellule Mobilité rappelle que le Collège avait aussi prévu des emplacements moto rue de la Montagne et place Sainte-Catherine. En attendant le réaménagement futur de la place Agora et vu les travaux terminés dans le cadre des Contrats de Quartiers Les quais, ces emplacements pourraient être aménagés.
Demande de Monsieur Pallant pour en prévoir rue du Chêne (bâtiment Ville) + demande ponctuelle pour un emplacement devant le n°17.
Décision : Mr Stegen examinera sur place à quels endroits on peut placer ces épingles et vérifiera également le stock d'épingles disponibles.

2.2 Demandes d'emplacements : état des lieux et procédure

D'autres emplacements avaient été examinés par la commission moto en 2007 ou plus récemment et pourraient être placés (en fonction du stock disponible et après les modifications à réaliser autour de la zone piétonne) : avenue Louise (cf Région), rue Ducale (demande ambassade américaine), rues Gilbert, De Wand, Deux Eglises, Royale et Pacheco.

D'autres lieux sont proposés : place Rogier (cf Région), square Ambiorix.

A priori il y a lieu de passer au collège puisqu'on supprime des emplacements voitures pour y placer des emplacements motos (en vue aussi du règlement complémentaire).

Quand on reçoit des demandes de particuliers, celles-ci sont transmises au département Travaux de voirie pour examen et réalisation. Un bilan sera présenté annuellement en commission moto + cartographie (qui sera aussi disponible sur internet).
Les demandes à plus large échelle seront examinées en commission moto.

Enfin, dans le cadre du Plan communal de stationnement, le stationnement moto sera également compris. ***Une présentation/discussion sur ce plan sera organisée avec la cellule horodateurs lors d'une prochaine commission moto.***

3. Divers

Réunions du MCC (Motor Cycle Council) : C'est Fanny Evers du cabinet de l'échevine de la Mobilité qui participera aux réunions du MCC avec Monsieur Pallant pour représenter la commission moto de la Ville.
Décision : Monsieur Pallant communiquera les informations, ordre du jour, pv,…à Fanny Evers et en informera le président du MCC.
Géraldine Hubrecht modifiera le rapport au collège en ce sens.

A noter que Monsieur De Vroom n'est plus président du MCC, il est remplacé par Monsieur Jean Thomas qui devrait aussi le remplacer lors des réunions de la commission moto.

Au boulot à moto

Monsieur Pallant informe la commission que le MCC voudrait collaborer avec la Ville pour l'organisation d'une opération « au boulot à moto ». Cette opération s'essouffle d'année en année, un changement de mécanisme est bienvenu.
Il est proposé de réfléchir à pouvoir initier le personnel non motard aux cyclomoteurs électriques par exemple, avec l'aide de la Fedemot.
Décision : La Ville va réfléchir à une nouvelle organisation de l'opération (prévue le 15 juin 2015) et sera rediscutée lors de la prochaine commission moto.

Véhicules électriques

Demande d'une réflexion pour le placement en voirie de bornes à rechargement pour vélos et cyclomoteurs électriques.
L'échevine de la Mobilité a la volonté de lancer une étude relative aux véhicules électriques. Il sera intéressant d'y inclure les deux-roues également.
En attendant, la Ville préconise l'installation de bornes électriques en espaces privés (parkings de bureaux,….).

Bois de la Cambre

Monsieur Pallant émet des remarques positives sur les aménagements récents : plus de sécurité pour les cyclistes.
Quelques adaptations sont suggérées en entrée du Bois (prévoir des bandes de circulation plus larges).
On constate quand même un peu plus d'embouteillages le soir.

Calendrier 2015 : lundi 15h
27.04.15
14.09.15
14.12.15